

L'Église et la crise sociale

Émile Bouvier, s.j.

Volume 26, 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1007413ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1007413ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

0318-6148 (imprimé)

1927-7075 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bouvier, É. (1959). L'Église et la crise sociale. *Rapport - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 26, 43-50. <https://doi.org/10.7202/1007413ar>

L'Église et la crise sociale

C'est pour moi un privilège et un honneur de venir vous adresser la parole ce soir, mais je dois vous avouer une certaine inquiétude : car mêlé à des spécialistes en histoire, je me sens un peu perdu. Les techniques scientifiques de nos deux disciplines sont tellement étrangères que la langue d'un groupe peut paraître indéchiffrable à l'autre. Toutefois, il existe un dénominateur commun entre l'historien et l'économiste et ce dénominateur est le développement historique de sa science. De fait, une Ecole d'économistes, appelée l'Ecole historique allemande a révolutionné, il y a un siècle, l'enseignement de l'économie politique. Sans être des historiens, les économistes doivent toujours tenir compte de l'évolution dynamique de la société.

Parlant ce soir de l'Église et la crise sociale, une question de méthodologie se pose au point de départ. Vaudrait-il mieux traiter le sujet en suivant la courbe des faits historiques et dégager ensuite les stratégies que l'Église a adoptées ? Ainsi pour ne prendre que le siècle dernier en exemple — si nous commençons l'étude historique qui date du manifeste de Karl Marx en 1848, jusqu'à l'œuvre de M^{sr} Ketteler et du chanoine Hitzte, de l'autrichien Vogelsang, du suisse de Décurtins, professeurs à l'Université de Fribourg jusqu'à l'œuvre du Comte de Mun et du Marquis de la Tour du Pin, nous aurions des points de repaire, des cercles concentriques où l'on peut étudier une partie de l'histoire de l'Église en conjonction avec les crises sociales. Qu'on se rappelle l'intervention du Cardinal Manning en 1889 lors de la grève des dockers de Londres et celle du Cardinal Gibbons en 1887 en faveur des Chevaliers du Travail. Qu'on se rappelle l'Union de Fribourg, les Conférences de Malines ! Voilà encore des points stratégiques qui démontrent dans l'histoire l'influence de l'Église sur le mouvement social.

Pour l'instant, limitons nos observations à l'histoire des derniers vingt-cinq ans. Incontestablement, notre génération, après la crise économique de 1929-1933 et la deuxième guerre mondiale 1939-1945, a le passionnant mais douloureux privilège, d'assister à l'enfantement d'un monde nouveau. Des usages, des méthodes, des institutions, des traditions, jadis respectés et honorés, sont en voie d'écroulement et pour toujours. Cette destruction sans remède fait peur à un grand nombre d'observateurs. Ils demandent que le monde dans lequel nous avons vécu, revienne, mais il ne reviendra pas. Le monde civilisé est à la veille d'une transformation fondamentale. C'est une crise nouvelle à laquelle l'Église doit faire face. Cette transformation est d'autant plus complexe qu'elle s'effectue au milieu d'une confusion générale dans les idées qui se traduit par le désarroi de l'action. Nulle part de plan rationnellement concerté ; partout l'empirisme agit au hasard des factions qui dominent et emportent le monde au gré des rafales du moment.

Partout, chacun n'observe que son secteur, ne voit que ce qui l'intéresse directement, ne pense et n'agit que selon son intérêt particulier. Dans ces conditions, seules ne sont considérées et discutées que les causes secondes de phénomènes particuliers et aucune vue d'ensemble n'apparaît qui permette de dégager les solutions fondamentales.

Désordre des mots et désordre de la pensée, on aboutit finalement à la désagrégation de l'édifice social. De toutes parts, l'édifice social, bâti à la hâte, au hasard d'événements contingents menace ruine et dans notre confusion extrême les économistes ne disposent pas de doctrine pour en construire un nouveau. Ainsi dépassé par la rapidité d'une évolution subite, le monde moderne n'a pas su se faire ni une morale, ni une politique, ni une économie qui le sauvent.

Dans une telle conjoncture, le plus grand danger est le recours systématique aux idées toutes faites. Notre tâche essentielle est donc de repenser le monde, de reviser les échelles de valeurs de nos jugements et les principes de notre action, de nous débarrasser de tout préjugé, idéologie et conformisme. Pour la solution de cette crise, deux groupes de doctrines se sont affrontés jusqu'ici : le conformisme libéral d'une part et le planisme de l'autre.

LE CONFORMISME LIBÉRAL.

L'analyse des mécanismes économiques a conduit les libéraux à la conception d'un monde imaginaire de concurrence parfaite dans lequel les problèmes posés par la production, la répartition et l'ajustement de la production à la distribution se trouvent résolus. Leur erreur fondamentale fut de croire que cette image théorique était la représentation d'un ordre, auquel le régime existant était approximativement et suffisamment conforme.

Cette erreur entraîna une double série de conséquences sur le plan théorique et sur le plan pratique. Sur le plan théorique, les libéraux furent amenés à considérer le régime juridique de la propriété et des contrats comme régi par une sorte de droit naturel révélé par la Providence, conforme à la nature des choses et à prendre le mécanisme concurrentiel comme une preuve de la liberté économique. Sur le plan pratique, le statu quo social correspondait à l'image idéale d'un monde libre. C'est ce qui explique comment les libéraux devinrent des champions du conformisme.

L'ordre social régnant fut considéré comme un ordre absolu. Les libéraux furent amenés à se faire les apologistes et les défenseurs de misères et d'injustices intolérables pour la conscience humaine. Leur position devint intenable et leur enseignement stérile.

Par ailleurs en laissant la liberté économique dégénérer, en l'absence de toute réglementation, en monopoles et en coalitions, en abandonnant le régime monétaire à la politique des banquiers, des créateurs de crédit, les libéraux furent amenés à conduire la vie économique aux pires désordres et à rendre absolument impossible la réalisation de l'économie idéale que leurs recherches théoriques leur avaient permis de concevoir.

LE PLANISME.

Devant le désordre de l'économie et les carences de la pensée libérale, un groupe de penseurs appelé « planistes » ont attribué au régime concurrentiel tous les maux dont souffre l'humanité. Ils ont pensé que la réglementation centralisée de toutes les affaires économiques et sociales devait avoir de plus heureux résultats que le jeu des initiatives individuelles livrées au hasard. Ils ne se sont pas demandés si le cadre juridique existant de l'économie concurrentielle pouvait et devait être perfectionné. Ils ont par volte-face préconisé l'emploi d'une direction centralisée de toute l'économie.

Depuis plus d'un siècle, cette croyance a gagné du terrain au point que de nos jours il ne se trouve guère sur la surface du globe une puissance politique qui ne veuille confier à des organismes centralisés la plupart des activités humaines.

Dans le monde entier, au nom du progrès, ils croient à la supériorité intrinsèque de la planification et du contrôle par l'autorité supérieure. Les principes du planisme sont devenus des articles de foi, des affirmations évidentes, des axiomes incontestés pour tous les gouvernements.

Or cette doctrine suivant laquelle la division complète du travail dans le monde entier doit être planifiée et administrée par des fonctionnaires tout-puissants est incompatible avec l'utilisation maxima des possibilités offertes par nos connaissances techniques.

La génération actuelle est en train d'apprendre par expérience ce qui arrive, lorsque l'humanité rétrograde au point d'organiser ses affaires par la contrainte. Plus on dirige, plus la variété des fins fait place à l'uniformité. Plus les hommes organisent, plus la désorganisation est générale; plus ils dirigent les affaires, moins ils se laissent diriger. Ils trouvent la société planifiée de plus en plus difficile à planifier. En essayant de réglementer la vie d'un peuple, ils multiplient le nombre des appétits et des résistances égoïstes et isolés. Pour faire régner l'ordre entre ces individualités surexcitées, il faut une organisation encore plus compliquée, mais cette organisation encore plus compliquée ne peut fonctionner de manière efficace que s'il y a plus d'intelligence, de conscience, de discipline, de désintéressement qu'il n'en existe dans n'importe quel groupement humain normal. Le gouvernement autoritaire de l'Économie aboutit donc à une impasse.

Cet échec n'est pas d'ailleurs uniquement d'ordre matériel; il est également d'ordre spirituel. En recourant à une planification centralisée toujours plus poussée, le monde abandonne peu à peu les avantages inappréciables qui comporte pour la culture l'exercice de la liberté.

Durant cette montée progressive du planisme, l'humanité s'est enfoncée de plus en plus profondément dans le désordre et la désunion. Deux guerres mondiales, une débâcle économique sans précédent, le développement universel d'impérialismes, les haines entre peuples, l'étouffement progressif des individus par des totalitarismes envahissants, tous ces événements constituent des symptômes de régression : ils sont

tous liés au principe d'administration autoritaire qui s'est peu à peu imposé à la pensée, à la politique et au sentiment populaire moderne et dont ils constituent la conséquence inexorable. Tel est le mal profond dont souffre actuellement la société. La théorie planiste à la mode dans la pensée contemporaine échoue et ne peut qu'échouer sur le plan des faits.

La seule route donc entre le libéralisme et le planisme est celle que trace la doctrine rénovatrice de l'Eglise.

C'est la nouveauté économique et sociale que le monde attend et qui doit opérer le dépassement fécond des totalitarismes et des démocraties traditionnelles. Depuis plus de vingt-cinq ans (1931-1959), le Souverain Pontife a affirmé et réaffirmé quatorze fois que le point culminant de la doctrine de l'Eglise pour la reconstruction de l'ordre social se trouve dans l'organisation corporative, l'organisation professionnelle. L'organisation des professions est la pierre de base du programme social de l'Eglise.

LE PLURALISME.

Dans son discours du 3 juin 1950, au Congrès International des Etudes Sociales, Pie XII disait : « Devant le devoir pressant, dans le domaine de l'économie sociale, de proportionner la production à la consommation... la question de l'ordonnance et de l'établissement de cette économie... se présente aujourd'hui au premier plan. Il ne faut en demander la solution ni à la théorie purement positiviste et fondée sur la critique néo-kantienne des lois du marché ni au formalisme tout aussi artificiel de la « pleine occupation ». Voilà le problème sur lequel nous voudrions voir théoriciens et praticiens du mouvement catholique social concentrer leur attention et faire converger leurs études. » (Pie XII)

Mais cette économie de groupes, cet ordre social nouveau, cet ordre pluraliste, comment le définir ? L'ordre social est un système de philosophie sociale qui englobe non seulement la société économique mais aussi la société humaine. L'ordre pluraliste ajoute l'idée que l'ordre repose sur des groupes intégrés dans un tout : l'économie pluraliste est ni plus ni moins que l'étude de l'aspect économique de l'ordre pluraliste. De façon plus précise, l'économie pluraliste signifie une organisation économique et sociale de la société où les groupements professionnels, les *ordres*¹ en vertu du principe de subsidiarité, constituent les organes institutionnels, démocratiques, légalement reconnus, qui en vertu de leur action conjointe, concourent à une meilleure distribution des ressources économiques, à une croissance normale de l'économie et au bien-être de la société. En recourant aux quatre causes pour mieux comprendre une définition, on découvrirait que la cause finale a pour objectif l'ordre économique et social, la cause efficiente

¹ Voir W. Parsons, S.J., *What are vocational groups?* dans *Thought*, Sept. 1942, pp. 464-476; R. Mulcahy, S.J., *The Economics of Heinrich Pesch*, N. Y. Holt, 1952, ch. VII; O. Nell-Brenning, *The Reorganization of Social Economy*, N. Y. Bruce, 1936, ch. XI.

se rapporte aux groupements professionnels, la cause matérielle représente les décisions économiques et la cause formelle est l'intégration de ces décisions dans un plan d'ensemble. Nous sommes loin de la formule d'un Laski, d'un Dahl, d'un Figgins, d'un Studenski ou d'un Galbraith. Tous admettent la pluralité des groupes mais il leur manque l'idée d'intégration raisonnée et raisonnable. Pour les uns, elle se fait par la lutte des puissances, pour les autres par la guerre des classes, et pour quelques-uns par le procédé de destruction et de création. A chacune de ces théories, manque la finalité.

Cette finalité dépend en tout premier lieu de l'ordre qui comporte à la fois : *unité* et *pluralité*. « L'ordre, dit Pie XI, résulte de l'unité d'objets divers harmonieusement disposés. Le corps social ne sera vraiment ordonné que si une véritable unité relie solidement entre eux tous les membres qui le constituent. » Voilà le fondement même du corporatisme social à savoir : l'unité d'un groupement professionnel et l'unité d'une société.

Ces groupements professionnels constituent des petites communautés, sociétés ou associations, telles qu'on les rencontre chez les avocats, les médecins, les ingénieurs, les banquiers, les hommes de métiers et les travailleurs d'une industrie. La nature du groupe ne dépend pas d'une simple agglomération ou juxtaposition d'individus de même fonction, mais d'un lien vivant découlant de l'exercice de la même profession ou du même métier. Et ce lien revêt un caractère de permanence. Ces hommes ne remplissent pas leur tâche à l'occasion ou en passant mais d'une manière permanente, par vocation. D'où découle l'expression anglaise « vocational groups ».

D'où il suit que cet ordre pluraliste comporte une intégration dynamique des individus au groupe à l'unité de la société. L'ordre pluraliste ne comporte pas des problèmes économiques mais avant tout des problèmes humains et sociaux. Si nous soulignons davantage l'aspect économique du corporatisme c'est à cause de la pression du marché du travail qui constitue le centre de la société moderne. L'ordre pluraliste repose sur une communauté de professions et de réalisations tandis que l'ordre de l'économie libérale repose sur la puissance des classes.

Il n'est pas nécessaire ici de définir les lignes de démarcation entre les différentes professions. Déjà, nous avons une classification des professions, des métiers et des occupations qui peut changer sous l'influence des progrès de la science et de l'industrie, comme l'atteste l'épineux problème des juridictions syndicales.

Plusieurs fonctions ne sont pas clairement définies : elles ont des ramifications jusque dans l'industrie, tels les comptables, les publicistes, etc. D'ailleurs, une classification précise ne s'impose pas ici. Le principe qui doit nous guider sera la fonction, la spécialité, la profession ou le métier et le principe d'union se trouvera « pour chaque profession dans la production des biens ou la prestation des services ». La raison d'être de ces groupes dépend de la communauté de tâche et de travail.

a) *Unité*

L'unité de l'ordre social repose sur l'unité du groupement professionnel. L'unité du groupement dépendra de cette puissance d'attraction qui ne repose pas uniquement sur la volonté des hommes, mais aussi sur la nécessité économique, sur la tâche commune à remplir. Partout où des hommes se réunissent en vue d'une tâche commune, la fin même pour laquelle ils se mettent ensemble, exerce une influence d'unification déterminée non par philanthropie ou sens social mais par nécessité et par pressions économiques. C'est ce qui constitue une différence essentielle entre un groupement professionnel et un groupement d'intérêts. Dans un groupement d'intérêts, des associés peuvent avoir des intérêts parallèles, mais qui ne postulent pas d'action commune. Une communauté professionnelle exige, en vertu de la similitude des fonctions, une unité d'action, une combinaison de fonctions. Si trois hommes retirent une voiture du fossé, ce geste par lui-même les unit dans leur activité. Il se peut qu'il eut fallu faire appel à leur bonne volonté au début, mais une fois lancés, leur action exerce sur eux une influence d'unification. On observe le même phénomène dans n'importe quelle corvée.

Si l'on compare maintenant les groupements du régime capitaliste avec les groupements qui reposent sur une similitude d'action, de devoir ou de fonction, on comprend pourquoi ceux-ci ont une unité interne beaucoup plus forte que les précédents dont la structure repose uniquement sur l'intérêt économique. Le groupement du régime capitaliste repose sur une lutte de classes, sur la tendance d'une association à dominer l'autre tandis que l'association professionnelle de l'économie pluraliste repose sur la coordination pacifique des groupements entre eux. L'association professionnelle du régime capitaliste lutte sur le marché du travail par le pouvoir, le crédit qu'elle commande. L'association professionnelle de l'économie pluraliste repose sur la tâche, la fonction et la réalisation commune. La première, l'Etat lui-même par ses lois, ne peut la contenir, la seconde, l'Etat ne fait que la seconder dans son action. Sa force est dans la finalité même de la société.

b) *Le dynamisme fonctionnel*

Comment assurer des relations économiques normales entre les individus, le groupe et les groupes entre eux quand le mobile de toute activité économique est l'intérêt du groupe ? Les échanges, les prix, les marchés dépendent tous de décisions économiques individuelles. Dès lors, n'y aura-t-il pas danger de lutte, de mésentente, de concurrence effrénée et de dictature économique ?

Tout d'abord, examinons d'un peu plus près la notion d'intérêts qui constitue le mobile de l'activité économique. Elle est la pierre d'achoppement des économistes ; quand un groupe agit pour son intérêt, on peut être sûr dans une certaine mesure qu'il nuira à l'intérêt général. Le professeur E. H. Chamberlin, de Harvard, affirmait récemment qu'il n'est pas facile de démontrer l'harmonie entre l'intérêt individuel et social. Est-ce que ce qui est bon pour un puissant monopole est bon pour le pays tout entier ? Il convient de distinguer soigneu-

sement entre l'intérêt individuel, l'intérêt commun, l'intérêt collectif, l'intérêt général et l'intérêt de l'Etat.

Permettez-moi de clarifier ces termes confus par un exemple. L'intérêt particulier d'un manufacturier de chaussures est de travailler au plein rendement de sa capacité de production. L'intérêt commun des manufacturiers de chaussures exige que dans le cas où chacun ne peut donner son maximum de rendement que l'on ramène chaque manufacturier à la même proportion de travail que celle de chacun de ses collègues. L'intérêt collectif de la profession envisagée comme un tout doté d'une vie propre et assumant une fonction économique déterminée aura pour objectif de contribuer au rendement maximum de l'industrie. Il pourrait arriver que dans certains cas l'intérêt général exige l'importation du produit plutôt que sa production au pays. Ainsi pour protéger l'industrie laitière, l'Etat a dû, en certains cas, interdire la production de la margarine et des succédanés du beurre.

Le principe qui doit nous guider est celui de la coordination hiérarchique des intérêts : ceux de l'individu, ceux du groupe, ceux de la société ou des groupements. L'association professionnelle n'a pas pour but d'absorber les intérêts des particuliers mais de les contenir ; elle n'a pas non plus pour objectif de concentrer sur les siens propres au détriment de la société. Autrement, elle deviendrait un monopole aussi dangereux que les monopoles du régime capitaliste. Les groupements professionnels doivent concourir au bien de la société en tant que partie intégrante de la société et chaque individu doit concourir au bien de son groupe.

L'intégration de ces groupements se réalisera par la liberté, l'autonomie légale et économique aussi bien que par le respect du principe de subsidiarité par l'Etat.

LES INTERPRÉTATIONS FAUTIVES DU CORPORATISME.

Cette économie pluraliste a créé une certaine confusion chez les économistes et a provoqué des erreurs d'interprétation qu'il faut éviter à tout prix pour ne pas tomber dans une fausse orientation de la pensée sociale. Il n'est pas du tout question, ici, de relever les interprétations politiques du corporatisme. Le débat est classé. Aucun économiste n'accepte le corporatisme d'Etat. Les divisions surgissent dans l'interprétation même de l'économie pluraliste. Nous pouvons partager ces erreurs en quatre classes : la conception médiévale du corporatisme, la théorie de la parité des groupes, la théorie du cartel et celle de la planification centrale.

Il est clair que tous les catholiques sociaux regrettent la disparition des corporations du Moyen Age. En dépit du fait que ce corporatisme s'est détruit par ses propres erreurs, il a laissé deux idées de grande importance à la société d'aujourd'hui. La première : l'exercice d'une profession ou d'un métier ne peut être laissé à l'arbitraire des individus qui ne recherchent que le profit personnel. Une certaine direction s'impose et l'organisme tout désigné pour l'assurer est l'association professionnelle elle-même. La seconde idée : l'association profession-

nelle est ni capitaliste, ni anti-capitaliste. Ses relations au capitalisme ressemblent à celles qu'elle entretient à l'égard des formes de gouvernement. Elle est indifférente. Tout comme elle s'oppose à un état totalitaire, aussi elle s'oppose à un système capitaliste vicié par le monopole ou la dictature économique. Le régime corporatif est compatible à un capitalisme ordonné et purifié. Il ne s'oppose pas à un régime où il y a séparation du capital et du travail.

Une autre fausse interprétation de l'organisation corporative a trait à une théorie de la représentation paritaire. Celle-ci relève particulièrement de la tendance de certains économistes et sociologues à identifier l'organisation corporative aux régimes paritaires ou conjoints. Cette formule repose sur la lutte des classes et ne corrige pas le problème social parce que le terrain d'entente est le marché du travail. Le travailleur reste donc à la merci des conditions économiques. Sans doute, les institutions paritaires préparent les voies à une saine organisation professionnelle ainsi qu'à une saine économie pluraliste. Mais il existe une marge entre une voie et l'objectif qui est un terme. Une société qui repose sur le marché du travail est une société qui repose sur des principes de force et ne peut atteindre à l'ordre social.

D'autres porteront leurs objections sur le danger du cartel et du contrôle de l'économie. Qu'on s'oppose à la planification, soit. Mais, « il est absolument nécessaire de replacer la vie économique sous la loi d'un principe directeur » (Pie XI). Ce n'est pas à la libre concurrence, ni à la dictature qu'il faille recourir, mais à des principes supérieurs et plus nobles, à la justice et à la charité sociales.

Il serait intéressant de refaire l'histoire sociale de l'Eglise depuis 1870 et de reprendre les mises au point de l'Eglise sur l'« Orientation sociale », en particulier celles qui ont trait au droit de propriété, à la cogestion, au problème des prêtres ouvriers, du syndicalisme, au socialisme, à la collaboration avec les communistes, à la confessionnalité des syndicats. Tantôt elle redresse, tantôt elle corrige, elle oriente, elle met au point. Et à propos de chacune des questions, elle le fait dans la perspective des circonstances historiques, des faits, des hommes en cause. C'est peut-être l'un des chapitres de l'histoire le plus intéressant et le plus ignoré. Grâce à l'histoire, nous réussirons à mieux comprendre la doctrine sociale de l'Eglise et son influence décisive sur le monde contemporain.

Émile BOUVIER, S.J.

Recteur de l'Université de Sudbury, Ont